

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

Séance du 27 mai 2021

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire (prolongation jusqu'au 1^{er} juin 2021) et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt et un le **27 mai, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

04 mai 2021

Membres présents :

Date de la réunion :

27 mai 2021

Titulaires : Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Gérard CHOPIN, Claude DENIS, Jean-Michel DEZELU, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Pascal HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Cécilia NAUCHE

Suppléants :

José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN,
Jean-Albert BOULAY suppléant de Marie-Agnès FERET
Jean-Claude CHADENAS suppléant de Régine VASSAUX

Pouvoirs :

Thierry BENOIST a donné pouvoir à Nelly ANTOINE
Jacques BOUVIER a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE
Corinne GARCIA a donné pouvoir à François FROMET
Catherine LHÉRITIER a donné pouvoir à Annick BARRÉ
Jean-Marc MORETTI a donné pouvoir à Cécilia NAUCHE

N°40.2021

Membres titulaires excusés : Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Jacques BOUVIER, Joël DEBUIGNE, Marie-Agnès FERET, Corinne GARCIA, Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Jean-Marc MORETTI, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

Objet de la délibération :

**Personnel –
Création de poste – Mise à
jour du tableau des effectifs**

Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher, excusée

Pascal HUGUET a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Au regard de la décision de mise en œuvre de la mission facultative archivage, à compter du 1^{er} septembre 2021, le Président propose la création d'un emploi d'assistant de conservation du patrimoine (catégorie B), emploi permanent à temps complet (35/35^{ème}), à compter du 01 septembre 2021, de façon à nommer, sur ce poste, le nouvel agent en charge de cette mission.

Par ailleurs, le Président fait part des nombreuses demandes, non satisfaites, des collectivités et établissements publics sollicitant la mise à disposition de secrétaire de mairie.

Aussi, le Président propose de renforcer le service existant par la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C), emploi permanent à temps complet (35/35^{ème}), à compter du 01 juin 2021.

Compte tenu du contexte particulier et des difficultés de recrutement pouvant être rencontrées pour trouver les profils correspondant aux postes présentés ci-avant, le Président précise que ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels (article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le Président précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'approuver l'ouverture d'un poste d'un d'assistant de conservation du patrimoine (catégorie B), emploi permanent à temps complet (35/35^{ème}), à compter du 01 septembre 2021,
- d'approuver l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C), emploi permanent à temps complet (35/35^{ème}), à compter du 01 juin 2021.
- de préciser que ces postes pourront être pourvus par des agents contractuels (article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984),
- d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs (joint en annexe),
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette décision.

Publié ou notifié le : 3 juin 2021
Exécutoire le : 3 juin 2021

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 27 mai 2021

Le Président,

Eric MARTELLIERE



TABLEAU DES EFFECTIFS - CDG 41

GRADES	CAT.	POSTES														
		EFFECTIFS BUDGETAIRES					EFFECTIFS POURVUS					VACANTS				
		TC	TNC	TOTAL	TC	TNC	TC	TNC	TOTAL	ETP	TC	TNC	TOTAL			
SECTEUR ADMINISTRATIF																
EMPLOIS FONCTIONNELS																
Directeur Général des Services (det.)	A	1	0	1	1	0	0	0	1	1	0	0	0			
Directeur Général Adjoint (det.)	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Sous-total Emplois fonctionnels		1	0	1	1	0	0	0	1	1	0	0	0			
EMPLOIS ADMINISTRATIFS																
Attaché principal	A	5	0	5	3	0	0	0	3	3	2	0	2			
Attaché	A	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1			
Rédacteur principal de 1ère classe	B	3	0	3	1	0	0	0	1	1	2	0	2			
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	0	1	1	0	0	0	1	1	0	0	0			
Rédacteur	B	3	0	3	3	0	0	0	3	3	0	0	0			
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	7	0	7	7	0	0	0	7	7	0	0	0			
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	3	1	4	2	0	0	0	2	2	1	1	2			
Adjoint administratif	C	5	0	5	1	0	0	0	4	4	1	0	1			
Sous-total Filère Administrative		28	1	29	18	0	3	0	21	20,6	7	1	8			
TOTAL (1)		29	1	30	19	0	3	0	22	21,6	7	1	8			
SECTEUR TECHNIQUE																
Technicien principal de 2ème classe	B	1	0	1	1	0	0	0	1	1	0	0	0			
Adjoint technique	C	0	1	1	0	1	0	0	1	0,6	0	0	0			
TOTAL (2)		1	1	2	1	1	0	0	2	1,6	0	0	0			
SECTEUR SOCIAL																
TOTAL (3)																
SECTEUR MEDICO-SOCIAL																
Médecins hors classe	A	1	4	5	0	0	1	3	4	1,4	0	1	1			
Psychologue	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Infirmière hors classe	A	1	0	1	1	0	0	0	1	1	0	0	0			
Infirmière de classe supérieure	A	1	0	1	0	0	1	0	1	1	0	0	0			
Infirmière de classe normale	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
TOTAL (4)		3	4	7	1	0	2	3	6	3,4	0	1	1			
SECTEUR MEDICO-TECHNIQUE																
TOTAL (5)																
SECTEUR SPORTIF																
TOTAL (6)																
SECTEUR CULTUREL																
Assistant de conservation du patrimoine	B	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1			
TOTAL (7)		1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1			
SECTEUR ANIMATION																
TOTAL (8)																
Situation projetée													40	30	26,6	10